Investissement Canada—Loi

Là où je veux en venir cependant c'est signaler une observation que l'on trouve dans le rapport Bovey sur l'enseignement postsecondaire en Ontario et qui a un rapport étroit avec le projet de loi et l'amendement à l'étude. M. Bovey et les membres de sa commission ont constaté que les filiales étrangères de notre pays sont beaucoup moins portées à soutenir la recherche et le développement qui se fait dans nos universités que leur société mère à soutenir la recherche et le développement dans d'autres maisons d'enseignement postsecondaire à l'étranger, plus particulièrement aux États-Unis. Le rapport Bovey a confirmé par ailleurs que les filiales étrangères, surtout les américaines, font généralement de la recherche et du développement dans notre pays, mais moins que leur maison mère. Ce système sert peut-être les intérêts des maisons mères, mais pas ceux des Canadiens.

S'il existe des points sur lesquels les députés de tous les côtés de la Chambre sont d'accord, le fait qu'il faut faire plus de recherche et de développement au Canada en est un. Le gouvernement dit qu'il s'attend à ce que le secteur privé assume une plus grande partie de la recherche et du développement nécessaires. Ce ne sera toutefois qu'un vain espoir tant que la situation actuelle se maintiendra, c'est-à-dire tant que les filiales de sociétés étrangères ne pourront pas poursuivre des activités de recherche et de développement comme il serait logique qu'elles le fassent si elles pouvaient agir selon les occasions et selon leurs possibilités.

Il y a un problème avec le projet de loi en question, c'est qu'il ne tient pas compte des réalités de la structure industrielle et économique du Canada. Au lieu de cela, d'une façon bizarre et peu réaliste, il semble laisser entendre que l'investissement étranger au Canada serait nécessairement bénéfique à n'importe quelle dose.

C'est pourquoi—et je conclus—j'exhorte vivement la Chambre à accepter l'amendement présenté au nom de l'opposition officielle par le député de Winnipeg-Fort Garry. Il améliorera considérablement le passage de ce projet de loi exposant son objectif et montrera qu'un projet de loi de ce genre doit servir les intérêts des Canadiens et veiller à ce que l'investissement étranger soit bénéfique au Canada sur le plan de l'emploi, de la recherche et du développement, des exportations, de la localisation des sources et de tout ce qui compte dans ce pays. Le libellé du projet de loi ne le fait pas, et c'est pourquoi je trouve que la Chambre doit adopter cet amendement dans l'intérêt de l'économie canadienne.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'interviens, afin de donner mon appui à la motion n° 2 pour un certain nombre de raisons. Au cours des premières années où j'ai siégé ici, nous avons été saisis de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Je tiens à dire en passant que le gouvernement libéral étant en minorité, nous l'avons forcé à prendre certaines mesures au sujet de la participation canadienne dans notre économie.

Cette question concerne notre souveraineté et notre indépendance économique et, en fait, notre existence en tant que nation. Si nous ne tirons pas les leçons du passé, nous répéterons nos erreurs. Tout au long de notre histoire, les sociétés étrangères ont effectué peu ou pas de travaux de recherche et de développement importants et lorsqu'elles en effectuaient, c'était au siège social de la société mère, généralement aux États-Unis et parfois, en Europe. Ces investisseurs n'investissent pas au Canada tout simplement parce qu'ils trouvent que

nous sommes de braves gens ou qu'ils veulent nous aider. Ce n'est pas par charité chrétienne qu'ils investissent chez nous. Nous ne sommes pas l'Éthiopie. Ils investissent, afin d'obtenir un rendement et de protéger les intérêts de la société mère, même s'ils doivent, pour ce faire, supprimer des emplois au Canada, nuire à des entreprises canadiennes et restreindre la capacité du Canada d'exporter et de vendre, même dans le pays où est établie la société mère.

a (1700)

Dans le cas de la recherche et du développement et des innovations technologiques, nous avons bien des exemples de cela. La plupart des pays acceptent volontiers l'investissement étranger. Il ne s'agit pas de savoir si nous en voulons, mais bien de déterminer quel genre d'investissement étranger est souhaitable. Il y en a deux types. Il y a tout d'abord la prise de participation pure et simple où l'investisseur étranger vient au Canada soit pour lancer une nouvelle société ou pour en racheter une. Il a ainsi un droit de propriété. C'est un placement en avoir propre.

L'autre solution consiste à investir sous forme de prêts. Cela se fait depuis des années. Des centaines de millions de dollars de capitaux étrangers sont prêtés au Canada. Après avoir remboursé les prêts, on posséde soit une société privée, soit une coopérative soit une société publique. On rembourse les investisseurs étrangers qui ont consenti les prêts et qui ont obtenu, quant à eux, un bon rendement. C'est la voie dans laquelle notre pays devrait aller.

Ce projet de loi est un constat d'échec de la part du gouvernement conservateur. Il prétend qu'il est impossible de recueillir suffisamment de fonds chez nous. S'il est vrai, ne serait-ce qu'en partie, que les Canadiens ne peuvent obtenir des capitaux canadiens pour investir dans une société canadienne, il s'agit là d'une trahison de notre souveraineté et de notre caractère national.

Il est encore interdit en vertu du Code criminel de racoler ou de vivre de la prostitution. Or, le gouvernement racole. En effet, il vend au plus offrant notre souveraineté et notre pays. Il racole l'investissement étranger. Il maquereaute également un peu, ce qui est aussi illégal en vertu du Code criminel. Il est interdit de vivre de la prostitution. Le gouvernement s'attend à ce que tous les Canadiens prennent part à cette prostitution et vivent de la vente au plus offrant de notre pays et de notre souveraineté.

Dans le domaine de la recherche et du développement et des innovations technologiques, le dossier des sociétés étrangères établies au Canada est lamentable et exécrable. Permettez-moi de vous donner un exemple. Au début des années 60-1960, 1961, 1962-la société Ford du Canada a effectué certains travaux de recherche et de développement, afin de mettre au point des camions qui pourraient fort bien s'adapter aux climats tropicaux. Elle a conclu un accord avec Cuba. Ces camions devaient être fabriqués par des travailleurs canadiens dans une usine d'automobiles canadienne, à Windsor, en Ontario. L'accord était signé et Cuba allait acheter de nombreux camions. Or, que s'est-il passé? Nos bons amis et alliés du sud ont refusé la permission à la société Ford des États-Unis qui a dû à son tour signaler à la société Ford du Canada, sa filiale, qu'elle ne pouvait vendre ces camions à Cuba, car cet accord violait la loi américaine relative au commerce avec les pays